

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PIBRAC**

**Séance du 12 avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux le 12 avril à 18 h 30, le Conseil municipal de la commune légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Camille POUPONNEAU, Maire.

Étaient présents : Camille POUPONNEAU – Benoît RABIOT – Laurence DEGERS - Brigitte HILLAT – Guillaume BEN – Miguel PAYAN – Fanny PRADIER - José SALVADOR – Nathalie FAYE – Nathalie CROSTA - Franck DUVALEY – Nicolas DELPEUCH – Laurence TARQUIS - - Romuald BEAUVAIS – Rachel MOUTON - Marion JOUAN RENAUD – Benoît BEAUDOU - Béatrice LACAMBRA-ROUCH - Bruno COSTES – Gilles ROUX – Didier KLYSZ - Odile BASQUIN

Ayant donné pouvoir : Honoré NOUVEL à Marion JOUAN RENAUD - Denise CORTIJO à Miguel PAYAN - Denis LE BOT à Brigitte HILLAT – Gilbert FACCO à Nathalie FAYE - Corine DUFILS JUANOLA à Benoît RABIOT - Yann KERGOURLAY à Laurence TARQUIS - Nathalie NICOLAÏDES à Gilles ROUX

Secrétaire de séance : Marion JOUAN RENAUD

Était présente sans voix délibérative : Léopoldine THERY, Directrice générale des services

---

7 Finances Locales

7.1 Décisions budgétaires

**Délibération n° 202204DEAC49 « BUDGET »**

**Objet : Vote du budget primitif 2021 de l'Espace Culturel de Pibrac (ECP)**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1 et suivants,

VU l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU le Décret n° 2016-834 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne de documents budgétaires par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération,

VU l'instruction comptable M14 applicable aux communes,

VU l'avis favorable émis par le Conseil d'exploitation de l'ECP le 4 avril 2022,

VU la délibération n° 202202DEAC22 en date du 8 février 2022 portant sur le vote de la tenue du débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2022,

VU la délibération n° 202204DEAC47 en date du 12 avril 2022 adoptant le compte administratif de l'ECP de l'exercice 2021,

VU la délibération n° 202204DEAC48 en date du 12 avril 2022 adoptant l'affectation du résultat 2021,

Madame le Maire présente le projet de budget annexe ECP primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement à la somme de euros et 475 068 €
- en section d'investissement à la somme de 38 389,58 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 24 voix pour et 5 abstentions (M. COSTES, M. ROUX, Mme NICOLAÏDES, M. KLYSZ et Mme BASQUIN) décide de voter le présent budget, comme présenté ci-dessus :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau de chaque opération pour la section d'investissement (chapitres 20-21-23),
- au niveau du chapitre lorsque celui-ci n'est pas rattaché à une opération.

Accusé de réception en préfecture  
031-213104177-20220412-202204DEAC49b-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2022  
Date de réception préfecture : 20/04/2022

Pour extrait conforme au registre sont les signatures. Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Nombres de votants		
Exercice	Présents	Votants
29	22	29
Pour	Contre	Abstentions
24	0	5
Date de la convocation : 01/04/2022		
Date d'envoi et d'affichage de la convocation : 01/04/2022		

Acte rendu exécutoire après :  
- dépôt en Préfecture le  
- publication, affichage le

20 AVR. 2022  
20 AVR. 2022

Le Maire,



Camille POUPONNEAU